

GUIDE DE RÉFÉRENCE

VERS UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DANS LES CAMPS DE JOUR



★ ★ ★
INCLUSIF

Présenté par :

 **CAQLPH**
Association québécoise pour le loisir
des personnes handicapées

Avec l'aide financière de :

Québec 

Remerciements

L'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) tient à remercier chaleureusement les personnes et les organisations qui, de près ou de loin, ont permis la réalisation de ce Guide de référence *Vers une intégration réussie dans les camps de jour*.

L'AQLPH a grandement bénéficié de l'apport du Réseau de l'AQLPH qui a posé un regard critique sur le contenu du Guide de référence lors de son élaboration et qui s'est engagé à jouer un rôle-conseil lors de son implantation régionale. Merci aux représentants de l'ARLPH¹ de l'Abitibi-Témiscamingue, l'URLS² du Bas-Saint-Laurent, l'ARLPH du Centre-du-Québec, l'ARLPH de Chaudière-Appalaches, l'ARLPH de la Côte-Nord, l'Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie, l'URLS Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, l'ARLPH de Lanaudière, l'ARLPH des Laurentides, l'ARLPH de Laval, l'URLS de la Mauricie, Zone Loisir Montérégie, l'URLS de l'Outaouais et l'ARLPH du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

À l'occasion de la préparation de ce Guide de référence, l'AQLPH a pu compter sur le soutien de l'Association québécoise du loisir municipal, l'Association des camps du Québec, l'Office des personnes handicapées du Québec, le Réseau Municipalités accessibles, l'Observatoire québécois du loisir et le Département d'études en loisir, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

L'AQLPH salue chaleureusement la centaine de participants (gestionnaires de camps de jour, représentants de municipalités) qui ont alimenté les groupes de discussion, qui sans contredit, a permis de mieux comprendre cette vaste et complexe réalité que représente l'intégration en camp de jour.

Des remerciements spéciaux doivent être adressés à Julie Michaud et Denis Poulet, dont le rôle est allé bien au-delà de la saisie électronique et de la révision linguistique, grâce à leur regard constructif qui fut une source de bonification et de stimulation.

Il serait trop long de donner la liste de toutes les autres personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à ce projet, mais nous leur exprimons notre sincère reconnaissance.

Ce Guide de référence visant à soutenir l'intégration des jeunes handicapés dans les camps de jour a été rendu possible grâce à l'aide financière accordée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) du gouvernement du Québec.

L'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées autorise la reproduction d'extraits de ce document, mais uniquement à des fins non commerciales. La source doit cependant être indiquée.

Pour obtenir un exemplaire de ce document, et ce, gratuitement, il est possible de le consulter ou de le télécharger sur le site web de l'AQLPH au aqlph.qc.ca sous l'onglet Guide de référence.

¹ Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH)

² Unité régionale de loisir et de sport (URLS)

Rédacteurs :

Marc St-Onge,
Directeur général AQLPH

Janick Tessier,
Agente de projet AQLPH

© Copyright 2017 Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
Tous droits réservés. Toute reproduction, traduction ou adaptation, en tout ou en partie, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite sans l'autorisation préalable de l'Association.

AQLPH
858, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5J1 Canada
Téléphone : (819) 693-3339

ISBN 1138886
Dépôt légal : 24 mars 2017

Table des matières

PRÉFACE	1
LES FONDEMENTS DU GUIDE DE RÉFÉRENCE	2
<i>VERS UNE INTÉGRATION RÉUSSIE</i>	2
1. LES JEUNES HANDICAPÉS	2
2. LES CAMPS DE JOUR	3
3. L'INTÉGRATION	3
4. LE CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX DE L'ACQ/AQLM	5
LE CYCLE DE L'INTÉGRATION	6
COMMENT UTILISER LE GUIDE DE RÉFÉRENCE	8
TABLEAU - GUIDE DE RÉFÉRENCE <i>VERS UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DANS LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX</i>	11
BLOC 1 : PORTRAIT	15
BLOC 2 : PROMOTION	19
BLOC 3 : ÉVALUATION DE LA DEMANDE	21
BLOC 4 : ENCADREMENT	25
BLOC 5 : PROGRAMMATION ET LOGISTIQUE	31
BLOC 6 : EXPÉRIENCE	34
BLOC 7 : COLLABORATION	37
BLOC 8 : BILAN	40
ANNEXE 1 - GRILLE DE CALCUL POUR LES CAMPS DE JOUR	44

Préface

Les efforts visant la reconnaissance des personnes handicapées à titre de membres à part entière dans notre société se déploient depuis plus de 40 ans au Québec. Des législations³, des réglementations, des actes constitutionnels visent à offrir de réelles possibilités à tous et à toutes de vivre normalement, « à part entière ». La *Charte des droits et libertés de la personne* (Gouvernement du Québec, 1975), qui a préséance sur toutes les autres lois au Québec, garantit l'exercice du droit à l'égalité et interdit toute forme de discrimination ou de harcèlement qui a pour effet d'empêcher un individu ou un groupe d'individus d'exercer pleinement ses droits et libertés en raison de certaines caractéristiques personnelles, lesquelles constituent des motifs de discrimination.

Le chemin parcouru au cours des quatre dernières décennies a été progressif. Les acquis légaux et constitutionnels et même des jugements de cours balisent les pratiques dans différents milieux, dont les camps de jour. L'engagement et les actions de nombreux partenaires (familles, mouvements associatifs, organisations municipales et privées, État) permettent d'actualiser cette vision et l'accès à des situations d'inclusion. De tels acquis sont indispensables pour soutenir les aspirations des personnes handicapées à une participation sociale au même titre que les autres citoyens. Avec l'appui financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en partenariat avec l'Association des camps du Québec (ACQ), l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), le Réseau Municipalités accessibles (RMA) et plusieurs autres organismes, nous avons conçu et expérimenté ce Guide de référence, qui vise principalement à accompagner les gestionnaires de camps de jour dans l'élaboration et la réalisation d'une offre de service de loisirs inclusive.

Le Guide de référence *Vers une intégration réussie dans les camps de jour* propose une vision globale de l'intégration sociale par le loisir des jeunes handicapés dans les camps de jour. Bien qu'il permette d'évaluer une organisation, ses installations et sa structure de services, l'intention était plutôt de proposer une ressource de soutien pour l'amélioration continue de tout projet de camp de jour visant à faire vivre aux jeunes une expérience de loisir inclusive. Les responsables de camps de jour sont ainsi invités à aller au-delà de l'action instrumentale que représente une norme. La nature des camps de jour est d'abord et avant tout d'être un service humain. La conformité à une norme ne saurait suffire à un changement de mentalité reconnaissant la possibilité pour tous d'être membre à part entière de notre société. D'une part, les responsables devraient y voir un outil dans la prise de décisions favorisant la mise en œuvre des droits des enfants et des jeunes handicapés et permettant de s'acquitter de l'obligation d'envisager des accommodements raisonnables. D'autre part, ils pourront utiliser ce Guide comme une forme d'accompagnement de leurs réflexions et de leurs initiatives centrées sur l'offre de services à la population.

³ Mentionnons la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (Organisation des Nations Unies, 1948), la *Charte des droits et libertés de la personne* (Gouvernement du Québec, 1975), la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (Québec 1978, rév. 2004), la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* (OPHQ, 2009), la politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec* (2016) et la *Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées* (2010).

Les fondements du Guide de référence

Vers une intégration réussie

1. Les jeunes handicapés ⁴

Le Guide de référence *Vers une intégration réussie dans les camps de jour* a été conçu principalement pour soutenir l'intégration des enfants et adolescents dans les camps de jour. Notons que certains camps de jour accueillent des jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans.

Pour circonscrire plus précisément la clientèle visée, nous reprenons la définition de « personne handicapée » proposée par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), qui se lit ainsi :

Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Plus particulièrement, le Guide concerne les personnes ayant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- déficience intellectuelle;
- trouble du spectre de l'autisme;
- déficience physique motrice et sensorielle (sclérose en plaques, ataxie de Friedreich, paraplégie, quadriplégie et hémiplégie, spina-bifida, traumatisme crâniocérébral, paralysie cérébrale, dystrophie musculaire, etc.);
- déficience et incapacité liées à la communication (dysphasie, surdité, etc.);
- incapacité visuelle;
- trouble grave et persistant de santé mentale (trouble de l'humeur, trouble anxieux, schizophrénie, trouble psychotique, etc.);
- problématiques de comorbidité (trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité [TDAH], épilepsie, syndrome de Gilles de la Tourette, etc.).

La définition de personne handicapée présentée précédemment est plus restrictive que celle mentionnée dans la Charte des droits et libertés de la personne. Cette définition restrictive correspond essentiellement à la clientèle de l'AQLPH. Toutefois, la majorité des balises présentées dans ce Guide peuvent convenir à d'autres clientèles aux prises avec des préoccupations d'intégration, ce qui rejoint la définition plus large de la Charte des droits et libertés de la personne.

⁴ Certains termes sont parfois chargés de significations et d'enjeux. À titre d'exemple, la désignation de la personne elle-même peut entraîner certaines confusions. La personne peut être en situation de handicap, avec des limitations physiques ou fonctionnelles, ayant une déficience ou une incapacité. Bien que nous adhérions au cadre du MDH-PPH, en accord avec l'OPHQ, nous avons retenu le vocable de « jeunes handicapés ». Cette terminologie demeure respectueuse de la personne et a l'avantage d'être connue par les milieux non spécialisés. De plus, elle évite d'utiliser des qualificatifs tels que persistants et significatifs pour distinguer les caractéristiques des limitations et incapacités.

2. Les camps de jour

Le Guide de référence *Vers une intégration réussie dans les camps de jour* s'adresse principalement aux responsables ou gestionnaires de camps de jour qui offrent à leur clientèle une structure d'accueil adaptée à ses besoins et une programmation à caractère récréatif et éducatif sans hébergement.

Il peut être applicable à différents types de camps de jour : spécialisé ou non spécialisé; gestion effectuée par une municipalité, une organisation mandatée par une municipalité (mandat d'impartition) ou un organisme privé; milieu rural ou milieu urbain.

Les balises présentées dans le Guide sont suffisamment générales pour être appliquées à d'autres organisations ou services à destination des jeunes, notamment les camps de vacances et les centres communautaires de loisirs.

3. L'intégration

L'intégration est une notion complexe. C'est un processus dynamique, qui se modifie au cours des années, des technologies et en fonction de la culture dominante (croyances, coutumes, valeurs, rythmes, environnement social et habitudes de vie que partage la majorité dans une collectivité). La réalité dynamique de l'intégration invite à considérer les caractéristiques personnelles et environnementales de chacun (au cas par cas) plutôt qu'une généralisation des besoins selon l'ensemble.

Cela suppose que le jeune handicapé puisse avoir accès aux mêmes lieux, aux mêmes services et aux mêmes activités que l'ensemble des participants. Cette accessibilité résulte de l'interaction entre les facteurs personnels (déficiences, incapacités/capacités, intérêts, etc.) et les facteurs environnementaux (facilitateurs et obstacles). Il peut s'agir d'adaptation, d'accommodement ou de mise en place de facilitateurs qui soutiennent la participation pleine et entière de la personne handicapée. Il s'agit aussi de comprendre les besoins de la personne et ses champs d'intérêt, ses motivations et ses attentes.

Le jeune devrait donc a priori avoir accès, au même titre que les autres, aux activités du camp de jour sans que son état de santé puisse être considéré comme un critère d'admission aux services. L'application terrain exige certaines nuances. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse précise :

« Toutefois, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune condition ou restriction possible, ni que toutes les personnes doivent être traitées de manière identique dans l'accès aux services. Il peut arriver que le prestataire doive adapter son service pour une personne en situation de handicap ou qu'il se voie, dans certains cas, dans l'obligation de lui refuser l'accès au service régulier et de la renvoyer à un service adapté à une clientèle particulière. » (CDPDJ, 2015)

La démarche permettant d'analyser si le service doit être adapté ou limité à certaines personnes consiste en l'évaluation de l'accommodement raisonnable et de la contrainte excessive⁵. L'appropriation de cette démarche par les camps de jour est une condition préalable à la gestion du processus d'intégration.

Les formes d'intégration

L'idée de l'intégration donne souvent l'impression que seule la participation entière à des activités s'adressant à l'ensemble des jeunes a de la valeur. Il y a alors un risque de perdre de vue l'expérience vécue par la personne (Carbonneau, Cantin et St-Onge, 2015). Lorsque la gamme d'activités proposées est plus au moins adaptée aux besoins, capacités, intérêts ou motivations des jeunes handicapés, ceux-ci peuvent devenir des spectateurs de la participation des autres. L'intégration du jeune handicapé dans des activités régulières ne lui garantit pas pour autant une expérience de qualité et inclusive.

Le fait de pratiquer simplement une activité dans un lieu spécialisé est une forme d'intégration pour un jeune qui autrement serait confiné à vivre en marge du groupe dans un camp de jour ordinaire. Certains jeunes peuvent vivre une expérience de loisir beaucoup plus positive et inclusive dans un camp de jour adapté à leurs besoins et qui fait appel à leur potentiel. Il est aussi possible d'envisager une forme d'intégration dans laquelle le jeune handicapé est en mesure de participer par lui-même, sans le soutien d'une autre personne. Cette forme d'intégration suppose des adaptations et des accommodements environnementaux (accès à des équipements ou du matériel et environnement social facilitateur – accueil positif, ouverture à la différence) et devrait offrir des possibilités réelles de mise en valeur du potentiel du jeune. Entre ces deux types d'intégration se profile une gamme de possibilités d'intégration⁶ permettant au jeune de prendre pleinement sa place et d'être un membre à part entière de la société.

Ces possibilités invitent à prendre en compte l'expérience vécue par la personne pour en connaître non seulement le contenu, mais aussi la qualité du vécu. Ce qui donne un sens réel à l'intégration en camp de jour, que ce soit dans une forme restrictive de pratique adaptée dans un lieu spécialisé ou dans une forme de loisir pour tous, c'est la possibilité qui s'offre à la personne handicapée de vivre en concordance avec ses désirs et aspirations. On lui permet ainsi de réaliser son potentiel de façon optimale et on lui offre l'occasion de développer des liens significatifs réciproques avec les autres participants.

Dans le contexte des camps de jour, la qualité de l'expérience de loisir inclusive des jeunes doit optimiser les possibilités réelles d'avoir accès et de participer aux activités courantes, tout en ayant des interactions positives et réciproques avec les autres participants, de s'y réaliser et s'y valoriser en développant son potentiel.

Ce qui importe dans l'accueil d'un jeune handicapé en camp de jour, c'est la qualité de l'expérience d'une part, et la possibilité (par des adaptations ou des accommodements) d'avoir accès à toutes les possibilités de la gamme d'autre part. La *Charte des droits et libertés de la personne* balise le respect du droit à l'égalité, l'évaluation de la situation individuelle de chacun et l'assurance d'apporter des

⁵ Voir le guide virtuel *Traitement d'une demande d'accommodement* de la CDPDJ, <http://www.cdpedj.qc.ca/fr/formation/accommodement/Pages/index.html>

⁶ Voir *Pour une expérience de loisir inclusive* (2015), Hélène Carbonneau et coll., *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 12 n° 11.

accommodements requis en fonction de la situation du jeune handicapé, à moins d'une contrainte excessive.

Le Guide de référence *Vers une intégration réussie dans les camps de jour* est ainsi un outil destiné à soutenir la réalisation d'expériences de loisir inclusives. La réussite de son application passe notamment par les possibilités de :

- Sensibiliser l'ensemble des participants et employés aux attitudes et comportements discriminatoires;
- Renforcer la capacité des employés à promouvoir l'acceptation de la différence, à lutter contre la discrimination;
- Développer des approches, des interventions et des programmes innovants en matière d'expérience de loisir inclusive.

4. Le Cadre de référence pour les camps de jour municipaux de l'ACQ/AQLM

En 2011, l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et l'Association des camps du Québec (ACQ) unissaient leurs expertises pour publier un tout nouvel outil à destination des gestionnaires de camps de jour municipaux. Le *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux* présente une série de balises axées sur la qualité de l'expérience des enfants, la sécurité et l'encadrement. L'adhésion formelle à ce Cadre permet par ailleurs d'obtenir une « reconnaissance de conformité ». Le *Cadre* a été mis à jour régulièrement depuis son lancement, s'enrichissant de l'expérience des camps de jour « adhérents ».

L'AQLPH a travaillé en partenariat avec plusieurs organismes, notamment l'AQLM et l'ACQ, pour élaborer le présent Guide de référence *Vers une intégration réussie dans les camps de jour*. Celui-ci s'inscrit en complémentarité du *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux*, qu'il contribue donc à enrichir. L'idée était d'élaborer de nouvelles balises pour permettre aux camps de jour d'être proactifs dans l'accessibilité et dans la qualité de leur offre de service.

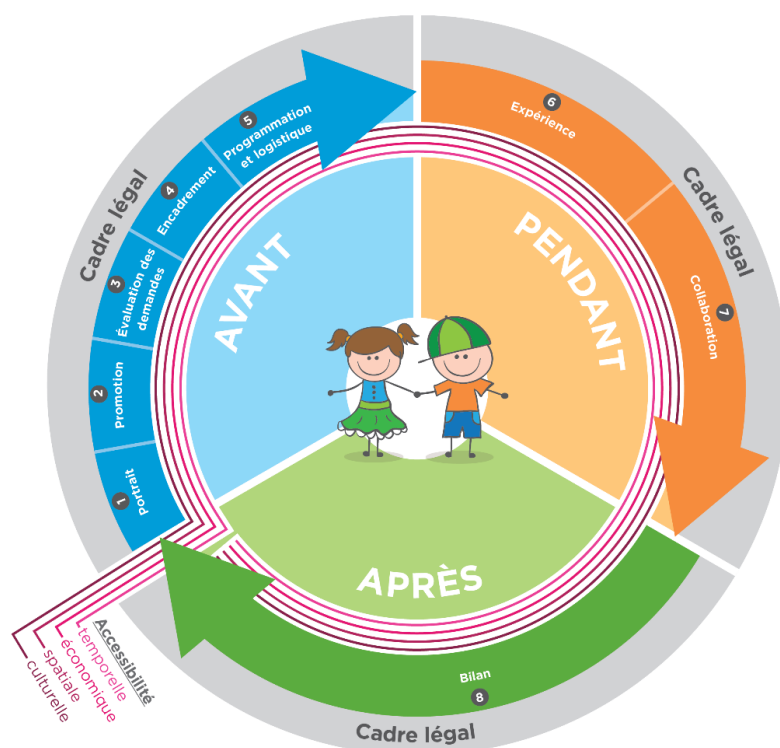
Le cycle de l'intégration

Le Guide de référence *Vers une intégration réussie dans les camps de jour* a pour point de départ le « cycle de l'intégration ». Nous avons repris le schéma illustrant l'ensemble des démarches favorisant l'inclusion des jeunes handicapés. Ce schéma a été initialement conçu en partenariat entre l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH), le Réseau Municipalités accessibles (RMA) et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). L'Association des camps du Québec (ACQ) a permis au cycle d'apporter des précisions appliquées à la réalité des camps. Sans contredit, le cycle est évolutif et est appelé à se bonifier, notamment grâce à la contribution de nouveaux partenaires⁷.

Dans une perspective humaniste, de développement du potentiel du jeune et en respect de la Charte des droits et libertés de la personne, nous avons situé le jeune (fille ou garçon) au centre du cycle, selon son unicité, avec son potentiel et ses limites.

Trois phases l'entourent :

- La phase « **Avant** » (la réalisation du camp) comprend cinq étapes. La documentation de cette phase a permis notamment de comprendre les rôles, les responsabilités et leur importance dans la planification du camp.
- La seconde phase, intitulée « **Pendant** », est centrée sur le vécu du jeune et vise à le soutenir dans la réalisation d'une expérience positive.
- La troisième phase, « **Après** », présente l'évaluation et les suites à donner à l'offre de service.



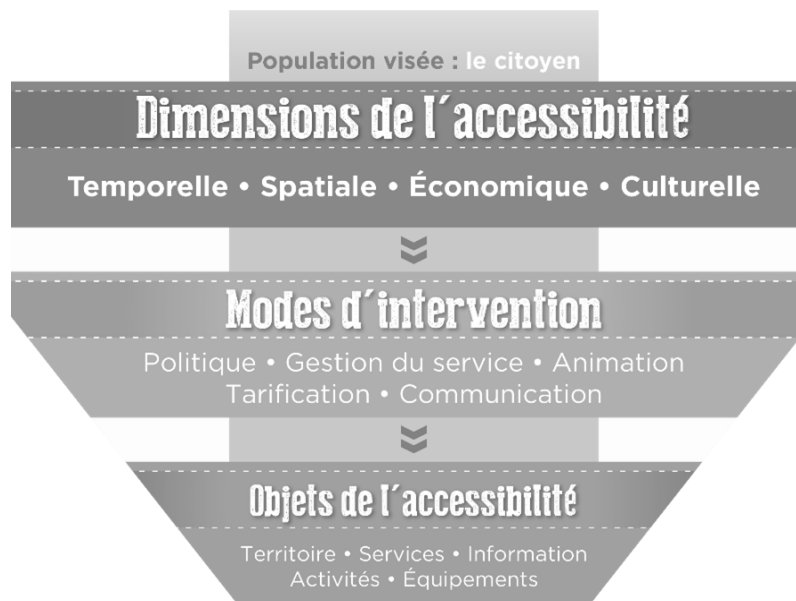
Le cadre légal, plus particulièrement lié à la Charte des droits et libertés de la personne, incite à garder les besoins du jeune au centre de l'attention. Il requiert de la créativité et la collaboration de bonne foi des partenaires (organisation, famille) pour rechercher des compromis satisfaisants permettant de concilier le droit à l'égalité des enfants avec les responsabilités liées à l'offre de service.

⁷ Partenaires issus du milieu de la santé, du milieu scolaire, organismes communautaires, associations régionales de loisirs pour personnes handicapées, etc.

Le schéma s'inspire aussi de l'approche conceptuelle de l'accessibilité du Conseil québécois du loisir (CQL). Le schéma de l'accessibilité ci-dessous présente les quatre dimensions de l'accessibilité, qui servent notamment à mesurer la portée d'une offre de service en loisir.

Dimensions de l'accessibilité

- **Temporelle** (temps disponible et plages horaires)
- **Spatiale** (accessibilité architecturale, répartition territoriale)
- **Économique** (tarification, part du revenu consacrée au loisir)
- **Culturelle** (croyances, coutumes, valeurs, rythmes, environnement social, éducation)



Le loisir accessible : un droit pour tous
<http://www.loisirquebec.com/accessible>

Le développement et la consolidation de facilitateurs sont susceptibles de soutenir les efforts et initiatives visant une expérience de loisir inclusive. La réussite en ce sens s'obtient par la conjugaison de 1) l'environnement physique (l'accessibilité des sites et des équipements), de 2) facteurs personnels (le fait que la personne puisse comprendre et s'engager dans une activité de loisir significative qui mobilise son potentiel) et de 3) l'environnement social (les possibilités de vivre des relations significatives et d'avoir des interactions positives avec les autres participants).

Le jeune pourra ainsi vivre sa vie le plus pleinement possible et la partager plus positivement avec l'ensemble des gens qui l'entourent.

Comment utiliser le Guide de référence

Le Guide de référence *Vers une intégration réussie dans les camps de jour* est divisé en huit blocs bien distincts, énumérés sur le schéma du cycle d'intégration.

BLOCS	TITRE	PHASE
1	Portrait	AVANT
2	Promotion	
3	Évaluation des demandes	
4	Encadrement	
5	Programmation et logistique	
6	Expérience	PENDANT
7	Collaboration	
8	Bilan	APRÈS

Catégorisation, classification et pondération des balises

Chaque balise du Guide de référence *Vers une intégration réussie dans les camps de jour* est évaluée selon trois facteurs : la catégorie, la classification et la pondération.

CATÉGORISATION

Qualité de l'expérience : identifie les balises qui se rapportent à ce qui influence positivement ou négativement l'expérience d'intégration dans le camp de jour.

Sécurité et encadrement : identifie les balises de sécurité et d'encadrement à prendre en compte pour soutenir la réalisation de l'expérience inclusive en camp de jour.

CLASSIFICATION

Une balise marquée d'un soleil  signifie que l'action pour satisfaire à l'exigence de cette balise doit être **obligatoirement réalisée** avec une pondération minimum de 1.

Une balise marquée d'une route X2  **X2** signifie que cette balise, bien qu'elle ne soit pas obligatoire, **double les points** de la pondération. Par exemple, si vous obtenez une pondération de 2 points pour une balise où l'on retrouve ce symbole, cela signifie que votre pointage final pour cette balise sera de 4.

Une balise marquée d'une route , signifie que l'action pour satisfaire à l'exigence de cette balise est **continue** et sert à situer l'organisation par rapport au modèle.

Légende de classification

SYMBOLE	SIGNIFICATION
	Balise obligatoire
 X2	Continue et double la pondération octroyée à la balise
	Continue

PONDÉRATION

Cette échelle permet de savoir où l'on en est dans le continuum d'amélioration vers un camp de jour inclusif dans son ensemble. Le but est d'augmenter le pointage de l'organisation d'année en année.

Légende de pondération

ÉCHELLE DE MESURE	SIGNIFICATION
0	L'action que propose la balise est manquante
1	L'action que propose la balise est présente, mais à bonifier
2	L'action que propose la balise est adéquate
3	L'action que propose la balise est remarquable

CUMULATIF

Le respect des balises obligatoires est requis pour atteindre le seuil minimal d'intégration. *Un pointage de 0 pour une balise marquée d'un soleil fait remarquer à l'organisation que cette balise devra être revue en priorité pour pouvoir obtenir la première étoile.* L'accumulation d'un minimum de points pour les huit blocs est nécessaire pour obtenir la première étoile.

- ★ Niveau d'intégration minimale (entre 58 et 81 points)
- ★★ Niveau d'intégration adéquate (entre 82 et 140 points)
- ★★★ Niveau d'intégration optimale (plus de 141 points)

Nombre minimum de points à obtenir	AVANT (24 balises)	34 points incluant les balises obligatoires
	PENDANT (9 balises)	14 points incluant les balises obligatoires
	APRÈS (6 balises)	10 points incluant les balises obligatoires

* Une grille de calcul se trouve en annexe 1 du Guide pour vous aider à déterminer votre niveau d'intégration.

Outils et pratiques inspirantes

La case *Outils et pratiques inspirantes* sert à identifier le numéro de l'annexe qui donne accès à une information supplémentaire sur la balise. Ceux-ci sont disponibles sur le site web de l'AQLPH sous l'onglet Guide de référence. Veuillez prendre note que les *outils* peuvent être modifiés et adaptés selon le milieu.

Les *pratiques inspirantes* constituent un complément d'information pour soutenir le processus d'intégration. Leur application est souhaitable. Ces pratiques ont été répertoriées au Québec et servent, à titre indicatif, de point de départ. Elles peuvent être adaptées ou bonifiées selon les réalités de chaque milieu.

Tableau 1 : EXEMPLE DE BALISE

1.1 ENGAGEMENT

Le camp de jour a le mandat de s'engager dans un processus d'intégration des personnes handicapées en tenant compte de la *Charte des droits et libertés de la personne* qui stipule l'obligation d'envisager des accommodements raisonnables.

 X2	CATÉGORIE	Qualité de l'expérience				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	1.1

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Par résolution, le conseil municipal ou le conseil d'administration préconise l'accessibilité pour tous au camp de jour, tout en préservant la mission et la sécurité du service offert. <u>Valeur 1</u> (minimale) : Le conseil municipal ou le conseil d'administration n'a pas clairement statué sur l'offre de loisirs aux personnes handicapées et leurs besoins spécifiques (on traite les demandes au cas par cas).
---	---

Note à propos des valeurs : les valeurs 1 et 3 sont des exemples; leur interprétation doit tenir compte de la réalité du milieu et de l'organisation. Il ne faut pas les considérer comme des normes rigides.

On doit lire cette balise ainsi :

Cette balise n'est pas obligatoire, car elle est marquée d'une route X2 et non d'un soleil. Par contre, elle vaut le double des points accordés. Elle concerne la qualité de l'expérience du participant. Vous trouverez les Outils et pratiques inspirantes sur le site Web de l'AQLPH sous l'onglet Guide de référence.

L'organisation est donc en mesure de s'autoévaluer. Au-dessous de l'encadré principal, on trouve un exemple de valeur optimale (3) et un autre de valeur minimale (1) pour la qualité de l'expérience. Si votre situation ressemble à l'exemple de valeur 3, alors vous pouvez inscrire 3. Par contre, si vous n'êtes pas encore dans la situation de l'exemple de valeur 1, vous devez inscrire 0.

TABLEAU - GUIDE DE RÉFÉRENCE VERS UNE INTÉGRATION RÉUSSIE DANS LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX

DESCRIPTION DES BALISES		PONDÉRATION APPLICABLE				
		QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE		SÉCURITÉ ET ENCADREMENT		OUTILS ET PRATIQUES INSPIRANTES
		BALISE OBLIGATOIRE 	CONTINUE 	BALISE OBLIGATOIRE 	CONTINUE 	
AVANT						
BLOC 1 : PORTRAIT						
1.1	Engagement		X 2			1.1
1.1.1	Politiques en vigueur				X 2	1.1.1
1.2	Mission et valeurs	X				1.2
1.3	Réseau de partenaires		X 2			1.3
1.4	Mise à jour sur les nouvelles pratiques ou connaissances en loisir				X	1.4
BLOC 2 : PROMOTION						
2.1	Promotion, publicité et communication du camp de jour inclusif			X		2.1
2.2	Diffusion externe				X	2.2
2.3	Promotion, publicité et communication de l'offre d'accompagnement			X		2.3

DESCRIPTION DES BALISES		PONDÉRATION APPLICABLE				
		QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE		SÉCURITÉ ET ENCADREMENT		OUTILS ET PRATIQUES INSPIRANTES
		BALISE OBLIGATOIRE 	CONTINUE 	BALISE OBLIGATOIRE 	CONTINUE 	
AVANT						
BLOC 3 : ÉVALUATION DE LA DEMANDE						
3.1	Formulaire de consentement libre et éclairé				X 2	3.1
3.2.1	Analyse du profil de jeune avec accompagnement	X				3.2.1
3.2.2	Analyse du profil du jeune pour une demande particulière	X				3.2.2
3.3	Proposition d'offre de services				X 2	3.3
BLOC 4 : ENCADREMENT						
4.1	Définition des rôles				X 2	4.1
4.2.1	Ratio d'accompagnement			X		4.2.1
4.2.2	Procédure d'accompagnement		X 2			4.2.2
4.2.3	Familiarisation		X			4.2.3
4.3	Recrutement et embauche				X 2	4.3
4.4	Formation du personnel			X		4.4
4.5	Partenaires pour l'encadrement				X	4.5
4.6	Outils facilitateurs		X 2			4.6

DESCRIPTION DES BALISES		PONDÉRATION APPLICABLE				
		QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE		SÉCURITÉ ET ENCADREMENT		OUTILS ET PRATIQUES INSPIRANTES
		BALISE OBLIGATOIRE 	CONTINUE 	BALISE OBLIGATOIRE 	CONTINUE 	
AVANT						
BLOC 5 : PROGRAMMATION ET LOGISTIQUE						
5.1	Programmation inclusive		X 2			5.1
5.2	Aménagement et infrastructures du site			X		5.2
5.3	Mesures et protocole d'urgence			X		5.3
5.4	Sorties				X	5.4
PENDANT						
BLOC 6 : EXPÉRIENCE						
6.1	Intégration et accueil		X 2			6.1
6.2	Participation		X 2			6.2
6.3	Expérience inclusive de loisir		X 2			6.3
6.4	Gestion de crise			X		6.4
BLOC 7 : COLLABORATION						
7.1	Communication interne			X		7.1
7.2	Soutien professionnel				X 2	7.2
7.3	Suivi auprès des parents				X	7.3
7.4	Modifications et stratégies d'adaptation				X 2	7.4
7.5	Disponibilité des services professionnels en gestion de crise				X	7.5

DESCRIPTION DES BALISES		PONDÉRATION APPLICABLE				
		QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE		SÉCURITÉ ET ENCADREMENT		OUTILS ET PRATIQUES INSPIRANTES
		BALISE OBLIGATOIRE 	CONTINUE 	BALISE OBLIGATOIRE 	CONTINUE 	
APRÈS						
BLOC 8 : BILAN						
8.1.1	Évaluation des ressources humaines		X 2			8.1.1
8.1.2	Évaluation des ressources physiques et matérielles				X 2	8.1.2
8.1.3	Évaluation des ressources financières				X 2	8.1.3
8.1.4	Évaluation de la participation inclusive	X				8.1.4
8.1.5	Évaluation des liens avec les partenaires		X 2			8.1.5
8.2	Rapport final			X		8.2

BLOC 1 : PORTRAIT

Dresser le portrait de l'organisation est une étape primordiale. Elle consiste à déterminer et qualifier les fondements de qualité et de sécurité de l'offre de service inclusive. Le portrait s'intéresse à l'engagement de différents décideurs : conseil municipal, direction générale, service des loisirs, employés et partenaires (CISSS, CIUSSS, commission scolaire, ARLPH/URLS, parents, etc.). Le portrait campe les orientations d'intégration pour faire face aux demandes d'accommodement.



1.1 ENGAGEMENT

Le camp de jour a le mandat de s'engager dans un processus d'intégration des personnes handicapées en tenant compte de la *Charte des droits et libertés de la personne* qui stipule l'obligation d'envisager des accommodements raisonnables.

 X2	CATÉGORIE	Qualité de l'expérience				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	1.1

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Par résolution, le conseil municipal ou le conseil d'administration préconise l'accessibilité pour tous au camp de jour, tout en préservant la mission et la sécurité du service offert.
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : Le conseil municipal ou le conseil d'administration n'a pas clairement statué sur l'offre de loisirs aux personnes handicapées et leurs besoins spécifiques (on traite les demandes au cas par cas).

1.1.1 POLITIQUES EN VIGUEUR

Le processus d'intégration du camp de jour est cohérent avec les différentes politiques, cadres formels et plans d'action en vigueur dans votre organisation, par exemple :

- Plan d'action à l'égard des personnes handicapées du Québec (ville de 15 000 habitants et plus)⁸
- Politique familiale
- Politique de tarification
- Politique d'approvisionnement⁹
- Plan d'action de Villes et villages en santé
- Plan régional de santé publique
- Programme de soutien financier à l'accompagnement

 X2	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	1.1.1

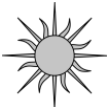
	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le processus d'intégration a un lien cohérent avec cinq* politiques ou plans d'action en vigueur.
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : Le processus d'intégration a un lien cohérent avec une seule politique ou plan d'action en vigueur.
	*Pondération selon le nombre de politiques ou plan d'Action en vigueur dans le milieu.

⁸ Obligation de produire un plan d'action pour identifier les obstacles à l'intégration et les façons d'y remédier. Voir *Liste des municipalités locales assujetties à la production d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées* : <https://www.ophq.gouv.qc.ca/plans-daction/municipalites-assujetties-a-larticle-611-de-la-loi.html>

⁹ Voir l'article 61.3 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* : <http://www.formation.ophq.gouv.qc.ca/acces-rapide/references/documents-complementaires/larticle-613-de-la-loi-assurant-lexercice-des-droits-des-personnes-handicapees-en-vue-de-leur-integration-scolaire-professionnelle-et-sociale.html>

1.2 MISSION ET VALEURS

Le camp de jour s'assure d'avoir une mission claire incluant des valeurs d'intégration pour élaborer le programme de camp de jour.

	CATÉGORIE	Qualité de l'expérience				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	1.2

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : La mission et les valeurs sont inscrites dans un document officiel. Elles sont connues, véhiculées, affichées et diffusées par tout le personnel du camp de jour.
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : Les animateurs parlent de respect de la différence aux jeunes du camp de jour.

1.3 RÉSEAU DE PARTENAIRES

Le camp de jour sollicite l'expertise de divers partenaires pour soutenir le processus d'intégration des jeunes handicapés. Cette collaboration peut se concrétiser par :

- Un protocole d'entente
- Une entente verbale
- La formation d'un comité mixte

 X2	CATÉGORIE	Qualité de l'expérience				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	1.3

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour entretient des liens étroits et fréquents avec les différents partenaires. L'information circule facilement et les liens entre les partenaires permettent la mise en place de facilitateurs tels des services, équipements (adapté ou non), formations visant à soutenir l'intégration des jeunes handicapés.
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour propose une réunion avec un seul partenaire afin de connaître les besoins plus spécifiques des jeunes ayant des besoins d'accompagnement.

1.4 MISE À JOUR SUR LES NOUVELLES PRATIQUES OU CONNAISSANCES DU LOISIR

Le camp de jour est proactif en instaurant un système de mise à jour sur les nouvelles pratiques ou connaissances en loisir afin de mettre en œuvre des approches innovantes en matière de programmation et d'intervention inclusive en loisir. Par exemple :

- Offre de formations complémentaires aux employés
- Consultation d'articles scientifiques
- Analyse de pratiques exemplaires et de leurs possibilités d'adaptation
- Rencontre avec des spécialistes ou des professionnels du loisir public

	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	1.4

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : La direction du camp de jour participe à des colloques, des congrès ou des tables d'échanges pour connaître les derniers développements en matière d'intégration en loisir et de camp de jour. Elle s'assure de la mise en place de pratiques exemplaires visant une intégration réussie. <u>Valeur 1</u> (minimale) : La direction du camp de jour visite des sites internet à l'occasion pour chercher des informations ou des idées d'intégration dans les camps de jour.
--	---

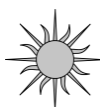
BLOC 2 : PROMOTION

L’affichage public de l’offre de service est nécessaire pour combattre les préjugés, car c’est à côtoyer qu’on comprend et c’est en comprenant qu’on accepte la différence. Ce bloc regroupe les étapes de diffusion de l’offre de service du camp de jour ainsi que de l’offre d’accompagnement. Le formulaire d’inscription dûment complété est la résultante de ce bloc.



2.1 PROMOTION, PUBLICITÉ ET COMMUNICATION DU CAMP DE JOUR INCLUSIF

Le camp de jour affiche ou publie une promotion respectueuse de l’intégrité de la personne pour faire connaître l’offre de loisirs accessible, quel que soit le médium. La qualité du message est importante, autant dans les mots qui apparaissent que dans l’image ou les images associées. On parle de qualité du message verbal et du message visuel, non discriminatoires à l’égard des jeunes handicapés.

	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	2.1

Valeur 3 (optimale) : Le camp de jour s’assure de la qualité du message promotionnel, tant dans l’image que dans le texte. La représentation du jeune s’avère non seulement respectueuse et non discriminatoire, mais elle contribue aussi à une meilleure perception de l’inclusion et de la différence.

Valeur 1 (minimale) : Le camp de jour apporte une attention particulière à la qualité du message promotionnel, tant dans l’image que dans le texte. La représentation du jeune s’avère respectueuse et non discriminatoire tout en démontrant l’ouverture du camp de jour à l’intégration.

2.2 DIFFUSION EXTERNE

Le camp de jour s'associe à divers milieux susceptibles de rejoindre les clientèles qui pourraient être intéressées par l'offre de camp de jour accessible pour en faire la promotion.

	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	2.2

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour mobilise une diversité de moyens d'information pour faire la promotion de l'offre de camp de jour accessible (journaux, médias sociaux, ressources professionnelles et communautaires, etc.).
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour limite au milieu scolaire la diffusion de l'offre de camp de jour accessible (courriels, affiches, médias sociaux, périodique scolaire, etc.).

2.3 PROMOTION, PUBLICITÉ ET COMMUNICATION DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

Le camp de jour fait connaître par diverses sources d'information le service d'accompagnement et les modalités d'inscription en mentionnant :

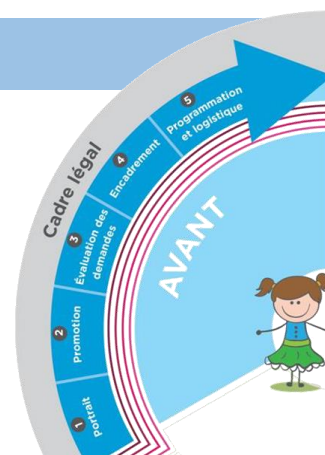
- Affichage clair et facile d'accès
- Date limite d'inscription
- Différents partenaires pour les besoins particuliers

	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	2.3

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour offre une diversité d'information pour les parents de jeunes handicapés : diffusion par plusieurs mécanismes (journaux, médias), séances d'information, formulaires adaptés (électronique ou papier).
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour distribue le formulaire de demande d'accompagnement seulement pendant les heures de bureau et pendant une période déterminée.

BLOC 3 : ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Analyser les demandes, comprendre les besoins, rechercher des adaptations et offrir le soutien approprié aux besoins spécifiques du jeune handicapé demande un investissement de temps et de recherche. Cette section est au cœur du processus d'intégration, car un jeune demandant un accompagnateur ou un jeune ayant besoin d'adaptation particulier ne manifeste pas un caprice. Il en va de sa sécurité et celle des autres. Cette évaluation permet d'être proactif et de viser l'expérience significative pour tous. Chaque organisation est libre de faire cette évaluation de manière à combiner sur le même formulaire la demande d'accompagnement, la demande de besoins particuliers et l'inscription au camp de jour ou soit de séparer la demande d'accompagnement/besoins particuliers et formulaire d'inscription.



3.1 FORMULAIRE DE CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ

Le camp de jour dispose d'un formulaire de consentement libre et éclairé dûment signé par le parent ou tuteur pour avoir accès à l'information complémentaire venant des divers partenaires ou intervenants (école, établissement de santé, institution spécialisée, etc.) qui ont un contact direct avec le jeune durant l'année.

 X2	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	3.1

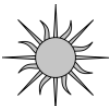
	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour possède un formulaire de consentement signé par le parent permettant la transmission d'informations par les différents intervenants auprès du jeune.
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour s'appuie sur les informations transmises par le parent uniquement.

3.2 ANALYSE DU PROFIL DU JEUNE

Le processus d'analyse du profil du jeune se subdivise en deux parties. La première considère la nécessité de recourir à un accompagnateur. La seconde partie documente les possibilités de soutenir le jeune dans sa participation aux activités du camp de jour. Le processus d'analyse d'accommodement raisonnable sous-tend cette étape. Bien que l'intégration du jeune dans le camp de jour soit priorisé, l'analyse du profil du jeune doit identifier les indicateurs qui serviront à prendre une décision éclairée pour proposer une offre de services adéquats.

3.2.1 ANALYSE DU PROFIL DU JEUNE POUR UNE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT

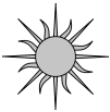
Le camp de jour dresse un portrait complet de la personne qui a fait une demande d'accompagnement afin de déterminer les besoins réels et la pertinence de recourir à un accompagnateur.

	CATÉGORIE	Qualité de l'expérience				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	3.2.1

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour dresse un portrait complet du jeune incluant : une fiche d'identification des limitations physiques, mentales et cognitives, une fiche d'identification des intérêts, des désirs et des goûts du jeune, et un suivi de l'année précédente incluant les mesures de soutien nécessaires (type d'accompagnement, ratio, groupe d'âge, spécificités etc. <u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour analyse seulement les incapacités du jeune.
---	--

3.2.2 ANALYSE DU PROFIL DU JEUNE POUR UNE DEMANDE PARTICULIÈRE

Le camp de jour dresse un portrait complet du jeune handicapé. Il s'agit de considérer le jeune dans sa globalité de façon à ce que celui-ci puisse avoir accès aux sites et équipements, vivre des relations interpersonnelles satisfaisantes et réciproques tout en ayant la possibilité de relever avec succès et satisfaction des défis à sa mesure. Ce portrait précise l'adéquation entre les accommodements possibles et les contraintes excessives.

	CATÉGORIE	Qualité de l'expérience				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	3.2.2

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour dresse un portrait complet du jeune incluant : une fiche d'identification des limitations physiques, mentales et cognitives, une fiche d'identification des intérêts, des désirs et des goûts du jeune, et un suivi de l'année précédente incluant les mesures de soutien nécessaires (type d'accompagnement, ratio, groupe d'âge, spécificités etc. <u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour analyse seulement les incapacités du jeune.
---	--

3.3 PROPOSITION D'OFFRE DE SERVICES

a) L'analyse de la demande se conclut par une offre de services tenant compte du profil du jeune comprenant une recommandation de ratio et du groupe d'âge, d'un type de programme, propositions d'accommodements, et ce, selon les besoins, aptitudes et compétences du jeune. Il est possible qu'un refus de la demande soit la résultante du processus d'analyse. Lorsque requis, cette offre découle de la démarche d'accommodement raisonnable et documente par écrit la présence de contrainte excessive.

b) Le camp de jour rédige une réponse positive ou négative à la demande et l'envoie au parent ou tuteur (par courriel, par la poste ou en présence). Cette offre de service ou son refus est signé par le parent ou le tuteur.

 X2	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	3.3

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour fonde sa décision sur une analyse éclairée du dossier du jeune, appuyée par les divers intervenants professionnels auprès du jeune. Elle transmet sa décision par écrit* au parent ou tuteur (par courriel ou par la poste). La réponse inclut : la décision (acceptation ou refus**), les raisons de la décision, <u>le choix du type d'intégration</u>, les étapes à venir et les délais à respecter. Cette lettre est envoyée dans un délai raisonnable. <u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour accepte ou refuse la demande, consigne la décision par écrit et envoie cet écrit au parent ou tuteur (par courriel, par la poste ou en présence).
---	---

* Il est important de laisser des traces écrites de l'acceptation ou du refus, car la situation peut changer au cours de l'été. Ce document pourrait aider à justifier un retrait ou un changement de ratio éventuel.

** La direction du camp de jour doit être en mesure d'argumenter très précisément toute impossibilité d'accommodement après avoir suivi les quatre premières étapes indiquées par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) dans son *Guide virtuel sur le traitement d'une demande d'accommodement*.

BLOC 4 : ENCADREMENT

La composition de l'équipe du camp de jour tient compte des profils des jeunes en intégration. L'encadrement comporte l'embauche du personnel, la formation, le soutien qu'on lui apporte et la communication. La sécurité et le bien-être des participants et du personnel sont au cœur des préoccupations.



4.1 DÉFINITION DES RÔLES

Le camp de jour possède un document écrit où l'on trouve la description des rôles de chacun ainsi que les éléments complémentaires requis pour réussir le processus d'intégration.

- Rôle des partenaires
- Rôle de l'accompagnateur
- Rôle du chef de camp
- Rôle des animateurs en matière d'intégration

 X2	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	4.1

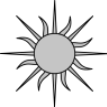
	<u>Valeur 3</u> (optimale) : La description écrite des rôles est accessible aux animateurs, aux accompagnateurs, à la direction (ou au coordonnateur), aux animateurs spécialisés, aux parents et aux intervenants externes.
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : La description des postes sert uniquement à l'affichage pour recruter le personnel.

4.2 ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est le jumelage entre une personne qualifiée et un jeune qui en a fait la demande. L'accompagnement signifie que la personne qualifiée est présente pour offrir son soutien au jeune.

4.2.1 RATIO D'ACCOMPAGNEMENT

Le camp de jour s'assure de respecter le ratio (nombre de jeunes par accompagnateur) recommandé selon l'analyse des besoins, intérêts et potentiels de développement particuliers (cas par cas) du jeune handicapé.

	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	4.2.1



Valeur 3 (optimale) : Le camp de jour applique le ratio déterminé par l'analyse des besoins effectuée par une équipe multidisciplinaire. La décision repose sur le jeune dans sa globalité, soit ses forces ainsi que son potentiel de développement et d'intégration.

Valeur 1 (minimale) : Le camp de jour applique le ratio déterminé par l'analyse des besoins effectuée par le gestionnaire du camp de jour. La décision repose sur le jeune dans sa globalité, soit ses forces ainsi que son potentiel de développement et d'intégration.

4.2.2 PROCÉDURE D'ACCOMPAGNEMENT (JUMELAGE)

Le camp de jour applique un processus d'analyse de jumelage en vue de favoriser l'intégration de manière optimale et durable. Le choix du jumelage est présenté à l'ensemble des acteurs concernés (famille, animateur, accompagnateur).

 X2	CATÉGORIE	Qualité de l'expérience				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	4.2.2



Valeur 3 (optimale) : Le jumelage est fait en fonction de l'expérience de l'accompagnateur conjuguée aux forces ainsi qu'au potentiel de développement et d'intégration du jeune handicapé. De plus, les jeunes sont regroupés par affinités (groupe d'âge, intérêts communs, profils compatibles).

Valeur 1 (minimale) : Le jumelage est fait uniquement en fonction du ratio, sans tenir compte des affinités (groupe d'âge, intérêts communs, profils compatibles).

4.2.3 FAMILIARISATION

Le camp de jour prévoit une rencontre de familiarisation entre le jeune et son accompagnateur avant le début du camp.

	CATÉGORIE	Qualité de l'expérience				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	4.2.3

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Une rencontre est effectuée entre l'accompagnateur, le jeune handicapé et sa famille avant le camp. Pour une meilleure transition, l'intervenant professionnel (psychoéducateur, travailleur social, ergothérapeute, etc.) du jeune est invité à y participer. <u>Valeur 1</u> (minimale) : L'accompagnateur a accès au profil du jeune auquel il sera jumelé avant le début du camp.
---	--

4.3 RECRUTEMENT ET EMBAUCHE

Le camp de jour s'assure de recruter un personnel qualifié et expérimenté pour encadrer les jeunes handicapés, en se référant aux critères suivants :

- a) L'âge minimal d'un accompagnateur est de 17 ans pour pouvoir accompagner un jeune de 5 à 12 ans; équivalence : avoir complété sa 5^e secondaire.
- b) L'âge minimal d'un accompagnateur est de 18 ans pour pouvoir accompagner un jeune de 13 à 21 ans.
- c) La personne responsable des accompagnateurs doit être âgée d'au moins 20 ans, ou être en fin de cheminement scolaire au niveau collégial ou universitaire de 1^{er} cycle.
- d) Les antécédents judiciaires doivent être vérifiés; s'il s'agit d'un mineur, le consentement du parent est obligatoire (signature requise).
- e) Tout candidat au poste d'accompagnateur doit présenter une attestation de formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées (FACC)* de l'AQLPH ou de formation équivalente.
- f) Tout candidat au poste d'accompagnateur doit étudier ou avoir étudié dans un domaine connexe (éducation spécialisée, travail social, loisir, psychoéducation, éducation à l'enfance), ou démontrer un réel intérêt pour la clientèle des jeunes handicapés.
- g) L'expérience ne saurait prévaloir sur l'âge minimal requis (voir a et b).

**Les employés qui ont obtenu l'attestation nationale (FACC) doivent quand même se soumettre à une mise à niveau chaque année (mesure obligatoire).*

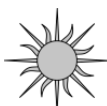
 X2	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	4.3

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le processus d'embauche tient compte des sept critères mentionnés. <u>Valeur 1</u> (minimale) : Le processus d'embauche tient compte de trois des sept critères mentionnés.
---	---

4.4 FORMATION DU PERSONNEL

Le camp de jour s'assure d'offrir la formation « Mieux comprendre la différence pour mieux agir »¹⁰ de l'AQLPH ou une autre formation équivalente avant le début du camp selon les circonstances. Cette formation s'adresse au personnel qui sera en contact direct avec les participants au camp. Cette formation doit minimalement inclure :

- a) Caractéristiques et particularités de la clientèle
- b) Pistes de solutions : comment agir ou réagir dans certaines situations
- c) Comportements et attitudes à éviter (règles d'éthique)
- d) Mise en situation de cas réels
- e) Exemples de programmation inclusive

	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	4.4

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : La formation est conforme à tous les critères mentionnés.
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour offre une formation aux animateurs et aux accompagnateurs ne couvrant que les éléments a, b et c.

¹⁰ Les employés qui ont obtenu l'attestation nationale (FACC) doivent quand même participer à une formation pour rester à jour.

4.5 PARTENAIRES POUR L'ENCADREMENT

Le camp de jour établit des ententes avec différents partenaires externes pour assurer un soutien aux accompagnateurs durant l'été. Il pourra ainsi plus facilement mettre en œuvre les mesures nécessaires à une intégration réussie et gérer les situations imprévues et difficiles (désorganisation du jeune).

	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	4.5

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour élabore et met en place un protocole d'entente avec des partenaires externes. Ce protocole inclut l'engagement de ces partenaires, un code d'éthique en matière d'encadrement, un soutien d'urgence en cas de désorganisation majeure et un calendrier de rencontres formelles de suivi, d'évaluation et d'amélioration.
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour propose une liste de partenaires externes disponibles durant l'été pour le soutenir en cas de désorganisation majeure d'un jeune.

4.6 OUTILS FACILITATEURS

Le camp de jour met à la disposition des accompagnateurs du matériel et des outils facilitateurs tels que :

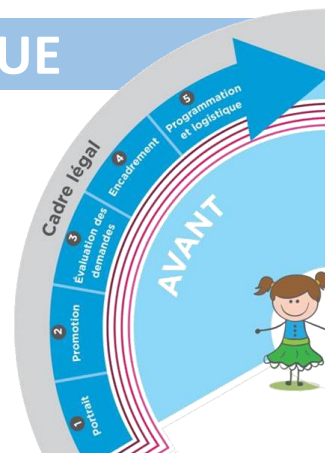
- a) Minuteur (de type « Time Timer »), Balles antistress ...
- b) Salle de repos, salle multisensorielle, rampe d'accès ...
- c) Tableau effaçable, Pictogrammes ...
- d) Jeux adaptés (ex. : curling, boccia, basket en fauteuil roulant)...

 X2	CATÉGORIE	Qualité de l'expérience				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	4.6

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour met à la disposition les équipements adaptés pour faciliter l'intégration des jeunes et s'assure de son utilisation judicieuse et sécuritaire. Il possède ou peut avoir à sa disposition des équipements adaptés majeurs (fauteuil aquatique, kayak adapté, etc.).
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour possède ou peut avoir à sa disposition certains équipements ou objets mentionnés ci-dessus.

BLOC 5 : PROGRAMMATION ET LOGISTIQUE

Ce bloc vise à assurer l’adaptabilité et le bon déroulement des activités qui seront offertes au camp de jour. Il s’agit essentiellement de planifier et d’organiser l’adaptation du matériel, des consignes, du rythme de fonctionnement et de l’aménagement. C’est le moment clé des préparatifs qui influenceront directement l’expérience inclusive. L’organisation du camp de jour est ainsi invitée à se montrer plus proactive que réactive en mettant en place les ressources nécessaires.



5.1 PROGRAMMATION INCLUSIVE

Le camp de jour s’assure que la majorité des activités du programme seront organisées de façon que chaque participant puisse utiliser les équipements et le matériel accessibles, avoir des interactions positives et réciproques avec les autres participants, et être en mesure de comprendre et de s’engager dans une activité de loisir significative qui mobilise ses potentiels. La programmation inclusive comprend :

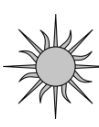
- La prise en compte des potentiels et aspirations du jeune handicapé
- Les activités du programme (nature des activités, description, déroulement)
- Les consignes et les communications
- La sensibilisation des participants
- Le matériel
- Les déplacements
- Le rythme de la journée (horaire type)

 X2	CATÉGORIE	Qualité de l’expérience				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	5.1

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Les informations relatives aux besoins et intérêts particuliers des jeunes sont facilement accessibles et transmises au camp de jour. Dans la programmation, on porte une attention particulière à ces informations. La planification des activités, les consignes, le matériel, les déplacements, le rythme de la journée... tout a été pensé de façon à favoriser l’intégration de chaque jeune.
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : Les animateurs ont accès aux fiches de santé uniquement et les jeunes handicapés ne sont pas confinés à des rôles secondaires.

5.2 AMÉNAGEMENT ET INFRASTRUCTURES DU SITE

Le camp de jour s'assure d'aménager les installations afin de répondre aux besoins particuliers des jeunes handicapés, dans la mesure des accommodements raisonnables. Exemples : rampe d'accès, toilette adaptée, tabouret pour buvette, parcours sans obstacles, lève-personne, ascenseur, salle de retour au calme.

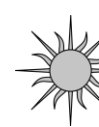
	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	5.3

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour met à la disposition de tous, quelles que soient leurs limitations et déficiences, plusieurs installations ou dispositifs qui facilitent la participation quotidienne et significative (buvette, tables adaptées, équipements de loisir, salle de retour au calme, etc.).
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour met à la disposition du plus grand nombre de jeunes plusieurs installations ou dispositifs qui facilitent l'exécution quotidienne du programme.

5.3 MESURES ET PROTOCOLE D'URGENCE

Le camp de jour tient compte de toute la clientèle du camp dans l'élaboration des mesures d'urgence et protocoles d'évacuation. Exemples de situations d'urgence :

- Orage ou tempête, incendie, panne de courant, accident
- Désorganisation ou comportement déplacé

	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	5.4

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour a établi une procédure claire. Les jeunes handicapés seront le plus souvent à proximité des portes de sortie ou des issues de secours, et on prévoit réaliser un exercice d'évacuation au moins deux fois durant l'été (si la clientèle change). Les accès seront dégagés en tout temps. Les animateurs et les accompagnateurs sont habilités à appliquer la procédure et à assumer leurs responsabilités en cas de crise ou de comportement déplacé d'un jeune (désorganisation comportementale).
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : Il y a une rampe d'accès accessible aux portes de sortie du bâtiment. On prévoit un exercice d'évacuation une fois durant l'été. Les numéros de téléphone en cas d'urgence sont connus et accessibles au personnel.

5.4 SORTIES

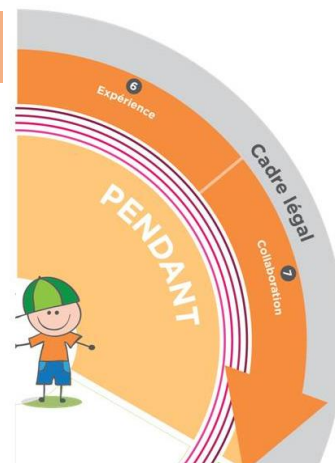
Le camp de jour s'assure d'offrir le plus souvent possibles des sorties dans un milieu adapté à tous les participants du camp.

	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	5.5

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour planifie des sorties où tous les participants peuvent pratiquer l'activité ensemble. En cas d'impossibilité, elle prévoit des adaptations permettant aux jeunes handicapés d'avoir accès à presque toute l'activité sur place, par exemple une rampe d'accès mobile pour entrer dans un bâtiment non accessible. <u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour a une solution de rechange au cas où une sortie ne conviendrait pas à tous. Cette solution de rechange est attrayante et favorise le développement du potentiel du jeune.
---	--

BLOC 6 : EXPÉRIENCE

C'est le jour J, celui de l'ouverture du camp de jour. Tout le monde est à son poste. L'animation commence, tout comme l'intégration. On vise à faire vivre aux jeunes handicapés une expérience positive et significative. Une telle expérience offre des possibilités réelles d'avoir des interactions positives et réciproques avec les autres participants tout en permettant au jeune de s'y réaliser et s'y valoriser en développant son potentiel.



6.1 INTÉGRATION ET ACCUEIL

Le camp de jour s'assure que les animateurs et les accompagnateurs appliquent une procédure d'accueil visant plus particulièrement l'acceptation et le respect de la différence tout au long du camp.

 X2	CATÉGORIE	Qualité de l'expérience				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	6.1

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : L'animateur et l'accompagnateur travaillent conjointement à sensibiliser l'ensemble des participants à l'acceptation et au respect de la différence tout au long du camp.
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : L'accompagnateur sensibilise les participants à l'acceptation et au respect de la différence lors de situations de désorganisation.

6.2 PARTICIPATION

Les animateurs et les accompagnateurs du camp de jour s'assurent que la participation du jeune handicapé est optimale selon ses potentiels et favorise les interactions sociales entre tous les jeunes.

 X2	CATÉGORIE	Qualité de l'expérience				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	6.2

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : L'accompagnateur et l'animateur proposent, au fur et à mesure, des actions pour maximiser l'implication du jeune et développer son potentiel selon ses compétences et habiletés sociales.
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : Le rôle confié au jeune handicapé est en deçà de ses compétences, mais l'aspect relationnel est pris en compte.

6.3 EXPÉRIENCE INCLUSIVE DE LOISIR

Les animateurs et les accompagnateurs du camp de jour s'assurent d'apporter les correctifs ou les adaptations nécessaires à la programmation inclusive préalablement établie pour faire vivre au jeune handicapé une expérience de loisir positive et significative.

 X2	CATÉGORIE	Qualité de l'expérience				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	6.3

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Les animateurs et les accompagnateurs collaborent pour s'assurer de l'accessibilité à l'environnement physique (matériel, équipement) et adapter le programme ou faire tout ajustement afin que le jeune handicapé développe son plein potentiel tout en ayant des interactions positives avec les autres participants.
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : L'accompagnateur propose des adaptations et des ajustements en fonction des capacités, intérêts et motivations du jeune handicapé.

6.4 GESTION DE CRISE

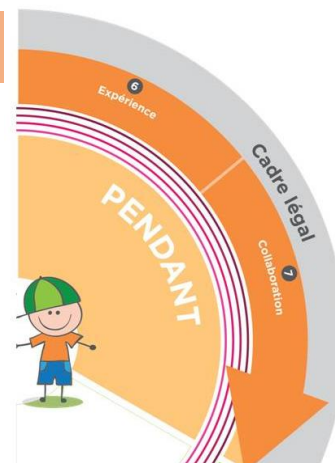
Le camp de jour applique une procédure de gestion de crise qui fait appel à l'équipe d'animation et aux accompagnateurs dans chaque situation de crise.

	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	6.4

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : L'accompagnateur est à l'affût des signes précurseurs et, en cas de crise, utilise les moyens prévus pour réduire au minimum l'impact de la crise sur l'environnement immédiat. Après une crise, les employés impliqués remplissent un rapport d'incident en expliquant comment l'intervention s'est déroulée et comment on aurait pu agir différemment. Le camp de jour prend le temps d'évaluer si la crise a été gérée adéquatement. Toutes les fiches d'évaluation sont compilées et conservées pour faire, à la fin de l'été, une analyse globale de toutes les crises survenues. <u>Valeur 1</u> (minimale) : En cas de crise, l'accompagnateur prend en charge la situation immédiate et contacte son responsable pour faire le suivi d'après crise auprès du parent ou tuteur du jeune.
---	--

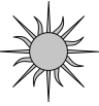
BLOC 7 : COLLABORATION

Le maintien de la collaboration résulte de l'importance qu'on accorde à une communication régulière avec les différents partenaires (parents, intervenants, accompagnateurs, etc.). La collaboration est la clé du succès.



7.1 COMMUNICATION INTERNE (au sein de l'équipe du camp de jour)

Le camp de jour prévoit une période d'échanges hebdomadaire pour tous les membres de l'équipe du camp (animation, accompagnement et service de garde). Cette séance permet d'analyser les situations et de trouver des pistes de solutions aux défis d'intégration des jeunes handicapés qui présentent certaines particularités.

	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	7.1

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Une fois par semaine, pendant une heure à une heure et demie, tout le personnel se réunit pour discuter des points forts et des difficultés de l'intégration des jeunes et, le cas échéant, proposer des correctifs.
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : La direction du camp de jour questionne les employés sur les points forts et les points à améliorer chaque semaine.

7.2 SOUTIEN PROFESSIONNEL

Le camp de jour s'assure de faire un suivi et de maintenir la communication auprès des différentes ressources professionnelles avec lesquelles elle a une entente de collaboration.

- Rencontre après deux ou trois semaines de camp
- Carnet de suivi téléphonique hebdomadaire

 X2	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	7.2

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour s'est entendu pour qu'une ressource professionnelle du jeune effectue au moins deux visites de terrain pour huit semaines de camp de jour. Le carnet de suivi téléphonique est mis à jour chaque semaine. <u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour fait un suivi téléphonique auprès des ressources professionnelles du jeune concernant son évolution au sein du groupe.
---	--

7.3 SUIVI AUPRÈS DES PARENTS

Le camp de jour s'assure que l'accompagnateur fait un suivi quotidien formel auprès du parent ou tuteur du jeune qu'il accompagne. Si une crise survient dans la journée, le responsable des accompagnateurs est présent pour faire le suivi quotidien.

	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	7.3

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : L'accompagnateur du jeune remplit chaque jour un journal de bord (style agenda d'école). Le parent est invité à y consigner, s'il y a lieu, tout comportement ou situation anormale qui pourrait survenir en soirée ou durant la fin de semaine. <u>Valeur 1</u> (minimale) : Au départ du jeune, l'accompagnateur fait un compte rendu verbal au parent ou à la personne qui vient chercher l'enfant.
---	---

7.4 MODIFICATIONS ET STRATÉGIES D'ADAPTATION

Le camp de jour s'assure d'offrir différentes solutions de rechange et d'explorer d'autres scénarios avec le parent ou tuteur et le personnel impliqué pour mieux répondre aux besoins du jeune si le plan d'intervention initial conçu lors de l'évaluation des besoins ne convient pas.

 X2	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	7.4

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour a convenu avec le parent ou tuteur d'un plan de communication (avant le début du camp) pour signaler les risques de dégradation d'une situation problématique. Le plan est révisé par les partenaires externes concernés. La gestion de la médication est aussi évaluée. Il faut s'assurer que toutes les mesures correctrices ont pu être évaluées avant de renvoyer un jeune du camp. <u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour organise une rencontre entre l'équipe d'animation et le parent pour améliorer la situation. Après trois communications écrites, on renvoie le jeune du camp.
---	--

7.5 DISPONIBILITÉ DES SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION DE CRISE

Le camp de jour s'assure d'avoir accès à un service de soutien professionnel capable de répondre aux défis d'une intégration réussie que doit relever le personnel du camp. Il est prévu que ce service pourra intervenir rapidement dans les situations de désorganisation d'un jeune.

	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	7.5

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour élabore un mécanisme de soutien professionnel à l'intégration des jeunes handicapés. Ce mécanisme vise d'abord à prévenir les situations pouvant entraîner une désorganisation du jeune. Ce mécanisme vise aussi à soutenir les animateurs et accompagnateurs pendant et après une désorganisation du jeune. Il peut s'agir d'une gestion de crise ou d'un rétablissement suite à une crise. <u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour possède un répertoire de ressources en adaptation accessible aux accompagnateurs et aux animateurs durant le camp : ARLPH/URLS, Autisme Québec, CLSC (numéro de poste du responsable de garde) etc. Le camp de jour assume la responsabilité en cas d'absence des ressources professionnelles externes.
---	--

BLOC 8 : BILAN

Prendre le temps de faire un bilan des pratiques et des problématiques est essentiel pour tirer des conclusions justes qui orienteront les actions à entreprendre pour faciliter l'intégration future des jeunes handicapés au camp de jour.



8.1 ÉVALUATION

L'étape du bilan se subdivise en cinq sous-étapes : l'évaluation des ressources humaines, l'évaluation des ressources physiques et matérielles, l'évaluation des ressources financières, l'évaluation de la programmation inclusive et l'évaluation des liens avec les partenaires. L'ensemble des sous-étapes mène à la rédaction d'un rapport final.

8.1.1 ÉVALUATION DES RESSOURCES HUMAINES

Le camp de jour applique un processus d'évaluation de l'équipe d'animateurs et d'accompagnateurs. Ce processus permet d'évaluer les éléments liés aux modalités d'animation et de fonctionnement de l'équipe en matière d'intégration. Les constats de cette évaluation permettent aux membres de l'équipe de cibler les améliorations nécessaires pour bonifier leurs connaissances et savoir-faire en matière d'intégration.

 X2	CATÉGORIE	Qualité de l'expérience				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	8.1.1

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour tient une rencontre formelle d'évaluation avec les animateurs et accompagnateurs. Il évalue leurs savoir-faire* et leurs connaissances**. L'évaluation sert aussi au camp de jour à structurer son plan d'action (formation, profil, reconnaissance et rétention du personnel) visant à bonifier son offre inclusive. <u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour dresse un bilan de la contribution des animateurs et accompagnateurs en matière d'intégration. Les observations contribuent au recrutement du personnel de l'année suivante.
---	--

* Savoir-faire : maîtriser certaines techniques de communication, savoir utiliser le matériel adapté ou spécialisé, être en mesure de désamorcer des situations de désorganisation, pouvoir adapter des modalités d'animation au fil de la journée, faire preuve de compétence pour gérer la différence, etc.

** Connaissances : comprendre les besoins des participants en matière de communication (aphasie, dysphasie, langue étrangère, etc.), connaître les méthodes de communication pour mieux expliquer et animer les activités (langage non verbal, pictogrammes, simulations, etc.), connaître les signes de désorganisation et les protocoles d'intervention, etc.

8.1.2 ÉVALUATION DES RESSOURCES PHYSIQUES ET MATÉRIELLES

Cette évaluation repose sur l'accessibilité aux ressources physiques et matérielles permettant une pratique signifiante répondant aux désirs et aspirations des jeunes handicapés tout en facilitant leurs possibilités d'entrer en relation de façon significative et d'avoir des interactions positives avec les autres participants.

 X2	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	8.1.2

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour évalue les ressources physiques et matérielles selon la disponibilité*, l'accessibilité**, l'utilisabilité*** et l'adaptabilité****. À la suite de ce bilan, la direction du camp de jour formule des recommandations visant l'amélioration à l'accessibilité et à l'utilisation des équipements et du matériel adaptés. <u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour procède à une vérification (visuelle, mécanique, etc.) des ressources physiques et matérielles, et elle en évalue leur disponibilité et leur accessibilité.
---	--

* Disponibilité : choix de ressources physiques et matérielles

** Accessibilité : distance, localisation, mode et temps de déplacement

*** Utilisabilité : facilité de compréhension, attractivité, niveau d'effort physique

**** Adaptabilité : capacité d'accommodement

8.1.3 ÉVALUATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le camp de jour applique un processus d'évaluation des dépenses reliée à l'intégration et à l'accessibilité en camp de jour : équipements, accompagnateurs, communications, formations, etc.

 X2	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	8.1.3

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour évalue et analyse les frais encourus pour faciliter l'intégration et établis un plan d'action pour assurer une amélioration des services en matière d'intégration. L'analyse tient compte des demandes d'intégration et des capacités du personnel en matière d'intégration : formation et dépenses matérielles en termes d'abordabilité (coût) en relation avec la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisabilité et l'adaptabilité. <u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour analyse les dépenses en matière d'intégration en fonction de la disponibilité et de l'accessibilité.
---	---

8.1.4 ÉVALUATION DE LA PARTICIPATION INCLUSIVE

Le camp de jour applique, avec l'équipe d'animation et les accompagnateurs, un processus d'évaluation de la participation des jeunes handicapés.

	CATÉGORIE	Qualité de l'expérience				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	8.1.4

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour évalue la participation inclusive en adoptant une approche personnalisée, même en groupe. Cette évaluation inclut l'accès à une gamme d'activités de nature et d'intensité variées, l'utilisation du matériel adapté et les possibilités que chaque jeune handicapé ait pu prendre sa place dans chacune des activités.
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour évalue l'accessibilité à des sites d'activités ou à des équipements. Il évalue aussi, le cas échéant, la session de sensibilisation à la différence auprès des autres participants.

8.1.5 ÉVALUATION DES LIENS AVEC LES PARTENAIRES

Ce bilan doit être rédigé de façon à renforcer les liens partenariaux et l'efficacité du processus d'intégration. Les formes de collecte d'informations sont variables (formulaire, groupe de discussion, etc.). Le processus implique les parents des jeunes handicapés, le personnel du camp et les ressources professionnelles liées directement aux jeunes.

 X2	CATÉGORIE	Qualité de l'expérience				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	8.1.5

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour rencontre chaque partenaire impliqué directement auprès du jeune. Ces rencontres se veulent constructives, axées sur les meilleures façons de répondre aux besoins du jeune handicapé et d'optimiser son intégration. On effectue une analyse de la qualité des liens et tient compte des indicateurs suivants : disponibilité, spécialisation, circulation de l'information*, répartition et complémentarité des tâches.
	<u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour effectue un sondage auprès des parents et des partenaires pour évaluer la qualité des liens de partenariat entretenus pendant le camp.

* L'évaluation de la circulation de l'information porte principalement sur la réalisation d'échanges avant et après le camp. Il y est question du suivi de l'évolution du jeune au camp (comportement, interactions, niveau d'intégration et d'autonomie), ainsi que des crises et de leur gestion s'il y a lieu.

8.2 RAPPORT FINAL

Le camp de jour s'assure d'avoir en main toutes les évaluations nécessaires afin de produire un rapport final contenant des recommandations pour l'amélioration continue de chaque étape du cycle d'intégration. Le rapport s'appuie notamment sur des données statistiques de clientèles (âge, type de déficience ou d'incapacité, situation de crise, etc.).

	CATÉGORIE	Sécurité et encadrement				Outils et pratiques inspirantes
	PONDÉRATION	0	1	2	3	8.2

	<u>Valeur 3</u> (optimale) : Le camp de jour rédige un rapport synthèse à la fin du camp, dans lequel apparaîtront toutes les recommandations en matière de programmation inclusive, et de ressources humaines, financières et matérielles susceptibles de bonifier le processus d'inclusion. Elle soumet à ses supérieurs un plan détaillé des actions visant à améliorer la qualité d'intégration du camp. <u>Valeur 1</u> (minimale) : Le camp de jour fait un bilan des évaluations effectuées et fait ressortir les points forts et les points à améliorer.
---	--

ANNEXE 1 - GRILLE DE CALCUL POUR LES CAMPS DE JOUR

Bloc	# de balise	Pondération de la balise	Pointage accordé	Total balise	Sous-total	Nombre minimum requis pour 1 étoile
Avant						
1	1.1	route x2				34
	1.1.1	route x2				
	1.2	soleil				
	1.3	route x2				
	1.4	route				
2	2.1	soleil				
	2.2	route				
	2.3	soleil				
3	3.1	route x2				
	3.2.1	soleil				
	3.2.2	soleil				
	3.3	route x2				
4	4.1	route x2				
	4.2.1	soleil				
	4.2.2	route x2				
	4.2.3	route				
	4.3	route x2				
	4.4	soleil				
	4.5	route				
	4.6	route x2				
5	5.1	route x2				
	5.2	soleil				
	5.3	soleil				
	5.4	route				
Pendant						
6	6.1	route x2				14
	6.2	route x2				
	6.3	route x2				
	6.4	route				
7	7.1	soleil				
	7.2	route x2				
	7.3	route				
	7.4	route x2				
	7.5	route				
Après						
8	8.1.1	route x2				10
	8.1.2	route x2				
	8.1.3	route x2				
	8.1.4	soleil				
	8.1.5	route x2				
	8.2	soleil				
Grand Total						58

Pointage par groupe d'étoiles		
★	★★	★★★
58 à 81	82 à 140	141 à 174



**ENSEMBLE,
VERS UNE EXPÉRIENCE DE LOISIR INCLUSIVE !**



858, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 5J1
819 693-3339
info@aqlph.qc.ca

aqlph.qc.ca